

Commune de WINGEN SUR MODER

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers

élus : 19

En fonction : 19

Présents : 17

SEANCE DU 28 JUILLET 2020

Le 28 juillet 2020 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Socioculturel (afin de pouvoir respecter les gestes barrières) en séance ordinaire, sous la présidence de M. Christian DORSCHNER, Maire.

Date de
Convocation :

22/07/2020

Présents :

Mme DOERFLINGER Christine, M. CUNRATH Sylvain, Mme HUNSINGER Simone, Maires adjoints,
M. BARIDO Nicolas, Conseiller Municipal Délégué,
Mme BANZET Emma, Mme BRUNNER Magdolna, Mme CRENNER Josiane, Mme DETTWILLER Séverine,
Mme FRANCOIS Catherine, M. HOPP Mathieu, M. JOAN Sébastien, M. KLEIN Jean-Marie, M. LEININGER
Christian, Mme LEININGER Florence, Mme PFEIFER Sylvie, M. THOMAS Pascal, Conseillers municipaux.

La Séance est
ouverte à :

19 h 30

Absents Pouvoir :

Mme SCHMITT-MERX Dominique pouvoir à Mme DETTWILLER Séverine

Absents excusés : M. KEMPFER Emmanuel

Secrétaire de Séance : Mme CRENNER Josiane

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2020
2. Affectation des résultats 2019
3. Budgets 2020 Commune et Réseau Câblé
4. Acquisition de terrains :
 - Au Lotissement les Vergers de Wingen
 - Au Lieu-dit Trisch
5. Remboursement de frais
6. Désignation d'un représentant à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
7. Désignation des électeurs pour l'élection des délégués du collège des communes au Comité syndical de l'ATIP
8. Compte-rendu par le Maire des attributions exercées par délégation du Conseil Municipal
9. Divers

POINT 1**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020**

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il a été envoyé par mail.

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POINT 2**AFFECTATION DES RESULTATS 2019**

Le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2019 comme suit :

➤ **POUR LA COMMUNE**

Investissement : Compte 1068 (recettes)	242 867.00 €
Fonctionnement : Compte 002 (recettes)	164 846.87 €

➤ **POUR LE RESEAU CABLE**

Recettes d'Investissement C/001 =	79 105.01 €
Dépenses de Fonctionnement C/002 =	27 083.32 €

L'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité.

POINT 3**BUDGET 2020 COMMUNE ET RESEAU CABLE**

La secrétaire de mairie présente les grandes lignes des Budgets Commune et Réseau Câblé.

Le maire informe que la commission des finances a tout épluché en détail lors de sa réunion de la semaine passée.

Il propose que les subventions versées aux associations soient du même montant que celles versées l'année précédente.

Concernant les travaux de mise aux normes d'accessibilité des deux églises, le maire informe que le conseil municipal doit délibérer car ce sont des opérations pour compte de tiers.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte les budgets de la Commune et du Réseau Câblé comme suit :

A. COMMUNE :

FONCTIONNEMENT	en dépenses et recettes :	1 202 910 €
INVESTISSEMENT	en dépenses et recettes :	1 284 755 €

B. CABLE

FONCTIONNEMENT	en dépenses et recettes :	56 540.00 €
INVESTISSEMENT	en dépenses et recettes :	83 760.84 €

Le Conseil, à l'unanimité, décide de chapoter les deux dossiers de mise aux normes d'accessibilité pour le compte de tiers, à savoir la paroisse catholique et la paroisse protestante ; la commune se substitue aux deux paroisses en tant que maître d'ouvrage.

POINT 4**ACQUISITION DE TERRAINS**

Le premier terrain que le maire propose d'acquérir est un lot de 3 terrains au Lotissement Les Vergers de Wingen qui pourront accueillir plus tard la résidence pour séniors.

L'ensemble fait 23,88 ares et est au prix de 119.400 € TTC.

Mme Séverine DETTWILLER demande ce qu'il adviendrait des terrains si la résidence Séniors ne devait pas voir le jour. Le maire répond que les terrains pourraient alors être revendus.

Le second terrain que le maire propose d'acquérir est un terrain situé au Lieu-dit Trisch, cadastré section D n° 4, d'une contenance de 6,30 ares. La propriétaire actuelle, Mme Claire GEYER domiciliée à Schiltigheim, souhaite s'en défaire et propose de le vendre à la Commune au prix de 23 € l'are, soit 144,90 € plus frais de notaire à la charge de la Commune.

Madame Catherine FRANCOIS demande ce qui va être fait avec ce terrain. Le maire répond qu'il va faire parti des terrains mis à disposition de Mme Emma BANZET dans le cadre de la gestion des friches.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir :

- Les 3 terrains au Lotissement Les Vergers, cadastrés : Section 5 n° 581-582 et 583, d'un total de 23,88 ares au prix de 119.400 € TTC.
- le terrain que vend Mme GEYER Claire de Schiltigheim, cadastré : Lieu-dit Trisch, Section D n° 4, d'une contenance de 6,30 ares au prix de 23 € l'are.

POINT 5**REMBOURSEMENT DE FRAIS**

Le maire informe que lors de la confection des masques pour la population, trois couturières bénévoles ont endommagé leurs machines à coudre.

Il propose que la Commune leur rembourse les frais de réparation. Il y en a pour 304,94 € en tout.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement des réparations des machines à coudre de trois couturières bénévoles pour un montant total de 304,94 €, répartis comme suit :

- Mme Karine DEHASS : 90€
- Mme Simone HUNSINGER : 72,54 €
- Mme Emmanuelle THEOPHILE : 142,40 €.

POINT 6**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES)**

Le maire informe qu'il existe au sein de la Communauté de Communes du Pays de Hanau-La Petite Pierre une commission appelée CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées). Cette commission a pour rôle d'assurer, pour la Communauté de Communes et pour ses communes membres, la neutralité budgétaire du passage de la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences.

Cette commission est composée d'un représentant par Commune.

Le maire propose que ce soit M. Sylvain CUNRATH qui représente la Commune de Wingen-sur-Moder étant donné qu'il est en charge des finances.

Le Conseil Municipal, à la majorité (17 Pour, 1 Abstention), désigne M. Sylvain CUNRATH comme représentant de la Commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Hanau – La Petite Pierre.

POINT 7

DESIGNATION DES ELECTEURS POUR L'ELECTION DES DELEGUES DU COLLEGE DES COMMUNES AU COMITE SYNDICAL DE L'ATIP

Le maire informe que l'ATIP (Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) est le service d'urbanisme de la Commune, c'est-à-dire le service du Conseil Départemental qui traite toutes les demandes d'urbanisme déposées en mairie.

Les dernières élections municipales entraînent un renouvellement partiel du Comité Syndical de l'ATIP.

Il informe que le conseil municipal doit désigner, en son sein, un électeur et son suppléant qui sera appelé à voter pour une liste de candidats au collège des communes.

Le maire se porte candidat et propose M. Sylvain CUNRATH comme suppléant.

Madame Séverine DETTWILLER demande si les personnes à élire sont celles qui instruisent les dossiers ; le maire répond que non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Christian DORSCHNER en qualité d'électeur titulaire qui sera appelé à voter pour la liste des candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP. M. Sylvain CUNRATH est désigné en qualité d'électeur suppléant.

POINT 8

COMPTE-RENDU PAR LE MAIRE DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans le cadre des délégations que le conseil municipal lui a données, le maire informe :

- Etre en train de voir pour acheter une camionnette pour les services techniques.

POINT 9

DIVERS

- Le rapport annuel 2019 du Smictom est distribué aux conseillers municipaux.
- Le maire informe qu'il va prochainement prendre un arrêté municipal pour lutter contre les nuisances sonores – les bruits de voisinage.
Après un tour de table où chacun a pu donner son opinion, les horaires qui pourraient être retenus sont les suivants :
 - Du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 13h à 20h
 - Le samedi : de 8h à 12h et de 13h à 18h
 - Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.
- Le maire constate que les nuisances sonores des mobylettes ont nettement baissées depuis ses nombreux dialogues avec les jeunes.
- Le maire informe que notre aire de jeux est connue dans un grand périmètre ; d'autres communes viennent prendre exemple sur ce qui est installé à Wingen.
- Le maire souhaite féliciter le travail de l'ouvrier communal qui a rénové et nettoyé le parcours de santé. C'est un vrai plaisir de l'emprunter. Bravo Frédéric.
- Mme Christine Doerflinger demande si le terrain de jeux est à nouveau ouvert. Le maire répond que non.

- M. Nicolas Barido informe que l'arbre à côté de la balançoire de l'aire de jeux n'est pas malade mais traité contre un nid de frelons.
- M. Christian Leininger trouve que le village manque d'entretien. Il pense qu'il faudrait entreprendre quelque chose, comme par exemple organiser une journée de nettoyage. La population pourrait être invitée à participer.
Etant donné qu'on a stoppé le désherbage, pourquoi ne pas passer au brûlage thermique ? M. Nicolas BARIDO n'est pas Pour.
Madame Florence LEININGER rajoute qu'il reste à refaire du Macadam devant chez elle suite à des travaux.
- M. Jean-Marie KLEIN demande si la commune ne pourrait pas subventionner l'achat de vélos électriques des habitants. Le maire dit que rien n'est prévu au budget cette année ; il faudra éventuellement le prévoir en 2021. Il faudra aussi voir si la Communauté de Communes participe à ce genre d'opération.
Madame Catherine FRANCOIS propose de faire de la location de vélos électriques. Madame Christine DOERFLINGER pense que ça pourrait être fait au niveau intercommunal.
- Mme Séverine Dettwiller souhaiterait que les gens prennent plus leur vélo et moins leur auto. Il y a tout un travail à faire autour de la sécurité, pour que les gens et surtout les enfants se sentent plus en sécurité et ainsi les inciter à reprendre les vélos, les deux roues. Il serait bien que les gens aillent à pieds à l'école et au collège pour limiter un peu la forte circulation autour des écoles. Elle suggère qu'il faudra envisager des améliorations pour sécuriser la route principale.
- Une discussion autour du fleurissement devra être vue en commission.
- Mme Sylvie Pfeifer demande s'il est envisageable d'installer une borne électrique de recharge pour voitures. Le maire répond que c'est prévu au niveau du parking du musée Lalique et que c'est de la compétence de la Communauté de Communes.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20h42.